CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2^{ème} épreuve orale : mise en situation professionnelle

SUJET N°9

Durée : 45 minutes (exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien)

Thème : Le travail personnel à la maison

Dossier:

Texte 1 : Suppression des devoirs à la maison. Circulaire du 29 décembre 1956 abrogée par la circulaire N° 94-226 du 6 septembre 1994

Texte 2 : Interdiction des devoirs à la maison pour les élèves des classes primaires. Circulaire N° 64-496 du 17 décembre 1964 parue au BOEN N°1 du 7 janvier 1965

Texte 3 : Peut-on donner des devoirs à la maison à un élève de l'école primaire ? Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Mise à jour le 07.08.2013 - http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21842.xhtml

Texte 4 : Les parents plébiscitent les devoirs à la maison, Marie-Estelle Pech, LeFigaro.fr du 10 mai 2013

Questions posées au candidat :

- À partir des documents fournis, pouvez-vous préciser quelles sont les obligations faites au professeur des écoles ?
- Comment pouvez-vous communiquer avec les parents d'élèves sur ce sujet qui les rassemblent ou les opposent ?
- Comment concevez-vous votre rôle au sein de l'équipe enseignante pour élaborer une réponse commune cohérente concernant cette question ?